

Objet : Information nouvelle concernant l'épreuve d'histoire de 4^e secondaire de juin 2022

Dans son *Info/Sanction 21-22-34*, reçu le 29 mars dernier, le ministère de l'Éducation donne des précisions concernant la diffusion et l'administration de l'épreuve d'appoint d'*Histoire du Québec et du Canada*.

En voici les principaux éléments :

- Les enseignantes et enseignants **ne peuvent pas** voir ou recevoir une copie de l'examen avant qu'il soit administré;
- L'examen doit être administré le 13 juin, de 9 h à 12 h, **sans aucune modification**. Un organisme scolaire peut toujours choisir une date ultérieure, mais **toujours sans modifier l'épreuve**;
- Les directives du *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles*, page 73, sur lequel nous nous étions appuyés pour répondre à certaines questions des syndicats affiliés, ne s'appliquent pas; **il n'est donc pas possible de modifier le contenu de l'épreuve même si on l'administre après le 13 juin 2022**.